



Démarche : Stage de recyclage des guides de plongée subaquatique diplômés de Polynésie Française - Inscription - Tahiti - 2026

Organisme : Département de la formation et du haut niveau

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Formulaire

Formation organisée par l'I.J.S.P.F. du mardi 24 au mercredi 25 novembre 2026 , sous réserve d'habilitation de la Direction Jeunesse et Sport (D.J.S).

Elle est réservée au titulaire du Brevet Professionnel Polynésien de Guide d'Activités Physiques de Pleine Nature (B.P.P. G.A.P.P.N) mention "plongée subaquatique".

Identification

date de naissance

Lieu de naissance

Indiquez la ville, le numéro du département et le pays de naissance

Commune de résidence

Téléphone

Indiquez le numéro de téléphone où vous êtes le plus facilement joignable

Email

Indiquez votre adresse email personnelle

Pièces à fournir

Stage de recyclage des guides de plongée subaquatique diplômés de Polynésie Française - Inscription

Pièces justificatives à fournir

Vous pouvez utiliser votre téléphone portable pour photographier ou scanner les pièces justificatives demandées grâce à un logiciel téléchargeable sur Google Play ou sur App store

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièce d'identité

Fournissez une copie de votre passeport ou de votre carte d'identité (recto/verso)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Diplôme

Joignez la copie du diplôme du brevet professionnel polynésien de guide d'activités physiques de pleine nature, mention "plongée subaquatique"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Qualification secourisme

Joignez une copie de votre attestation de formation continue annuelle du certificat de compétences "premiers secours en équipe de niveau 1" (PSE1), ou équivalent ou supérieur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat médical

Donnez un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement de la plongée subaquatique datant de moins d'un an à la date de l'entrée en stage (24/11/2026)

Coût de la formation

Demande de prise en charge avion

Les résidents des îles peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de l'émission d'une réquisition de billet d'avion grâce à une subvention du tourisme.

Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires dont la formation est déjà prise en charge par un autre mécanisme de financement, notamment le Fonds Paritaire de Gestion (FPG) ou tout autre dispositif équivalent.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Frais pédagogiques

Je m'engage à payer les frais de dossier de 5 000 XPF.

Lors du mail accusant de la conformité de votre démarche d'inscription, l'I.J.S.P.F vous indiquera les modalités de règlement possible.

Important:

Les frais de formation initiaux de 23 800 XPF sont pris en charge à 100 % par l'attribution de la subvention du service du tourisme 2026 en soutien aux actions de formations de l'I.J.S.P.F.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Loi informatique et libertés

Clause RGPD

Les données à caractère personnel collectées par l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPPF), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des inscriptions pour la démarche en cours. Le traitement de ces données est nécessaire pour l'instruction de votre demande ainsi qu'à l'accomplissement des missions de service public. Les données à renseigner dans le présent formulaire sont à ce titre obligatoires.

Elles sont à destination de l'IJSPPF ainsi que des entités ou services de l'administration ayant un intérêt à en connaître conformément aux lois et délibérations du pays et des textes pris pour leur application, et seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité (en cas de données relatives à la santé, merci de vous présenter à l'adresse indiquée ci-après, muni de votre pièce d'identité. Aucune donnée médicale ne sera communiquée à distance) : Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française - BP 1685, 98713 Papeete, Tahiti - ijspf@ijspf.pf.

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE - dpo@informatique.gov.pf ou consulter notre politique de protection des données : <https://ijspf.pf/>